

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTHIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Opération Urbaine Collective d'Aubenas, FISAC 3 : Avenant de prorogation

Le Président rappelle la convention du 7 novembre 2017, relative à l'Opération Urbaine Collective (OUC) par laquelle que la Ville d'Aubenas, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, l'Office du Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues, l'association des commerçants et artisans Tendances Aubenas et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, se sont engagés à la mise en œuvre d'un programme de redynamisation du commerce et de l'artisanat du centre-ville d'Aubenas et du quartier de Pont d'Aubenas.

Le FISAC 3 est en cours de réalisation et devait s'achever le 17 Janvier 2020 conformément à la durée initiale fixée dans le cadre de la décision ministérielle.

A ce jour, l'intégralité des actions a débuté et certaines finalisées comme par exemple la signalétique commerciale. Toutefois, afin de finaliser dans les meilleures conditions les dernières fiches actions et de permettre une utilisation optimale des crédits d'aides directes (70% engagé à ce jour), il a été sollicité auprès des services de l'Etat une prorogation d'un an du FISAC 3 et une réorientation des crédits affectés sur les différentes actions de la stratégie, soit un prolongement des financements jusqu'au 17 Janvier 2021. L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Entreprises est d'accord sur le principe d'une prolongation de la convention FISAC.

Par délibération du 29 mars 2016 et au titre de la convention, la CCBA s'était engagée à participer au financement de la mise en œuvre de la stratégie commerce et artisanat de la ville d'Aubenas sur 3 ans à hauteur de 55 400 €.

La CCBA a participé depuis 2017 au financement du poste d'animation des commerçants (5 000€ par an soit 15 000€), au financement du poste de manager de centre-ville (1 666€ par an soit 4 998 €) et à l'étude économique Artisanat d'art - EPARECA (2 500 €). Sur les 3 ans la

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-13-
DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

CCBA a donc contribué à hauteur de 22 498 € aux actions de l'OUC. Les actions création d'un GIE, site internet et Wifi de destination ont été supprimées. La charte intercommunale d'aménagement commercial initialement prévue pour 4 900 € a été réorientée vers le dispositif Action Cœur de ville.

La commune d'Aubenas sollicite le maintien de l'intervention de la CCBA sur 2 actions : la mise en place des outils de gestion du centre-ville avec un financement prévisionnel de la CCBA de 3 000€ et l'évaluation du dispositif OUC avec un financement prévisionnel de la CCBA de 4 000€.

Considérant que la participation supplémentaire demandée reste dans l'enveloppe financière initiale attribuée et l'intérêt de cette opération pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat du centre-ville et du quartier de Pont d'Aubenas,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De valider le projet de prorogation d'un an du programme de l'OUC d'Aubenas jusqu'au 17 janvier 2021 ;
- De valider le programme d'actions remanié avec une participation de la CCBA à hauteur de 7 000 euros maximum sur les actions d'Evaluation et de Mise en place des outils de gestion du centre-ville portées par la Ville d'Aubenas ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant relatif à la prorogation d'un an de la convention OUC du 7 novembre 2017 ainsi que toutes pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET

